



## **La Banque de France à votre service**

### **Fiche d'information pour les sinistrés (guichet unique)**

- **Fournitures d'espèces d'urgence** avec deux dispositifs mis en place par les pouvoirs publics :
  - Un via la Préfecture, avec une aide de 300 EUR pour les adultes et de 100 EUR pour les enfants
  - Un via le Conseil départemental, avec une aide de 1 500 EUR par famille

Pour le Conseil départemental : appelez au **0 805 016 666 (7j/7, 24h/24)** ou allez sur le site : [mesdémarches06](#) ou dans les **maisons d'aides aux sinistrés**
- **Tous les services bancaires assurés, en particulier les retraits d'espèces**, partout dans les agences bancaires du Crédit Agricole, sauf à Breil-sur-Roya, de la Banque Postale sauf à Roquebillière, Breil-sur-Roya et Fontan
- **Surendettement des particuliers** : à titre exceptionnel, eu égard aux circonstances, les dossiers de surendettement déposés sans justificatif seront acceptés\*  
Lien vers le formulaire de surendettement : [https://particuliers.banque-france.fr/sites/default/files/1947\\_0.pdf](https://particuliers.banque-france.fr/sites/default/files/1947_0.pdf)  
Lien vers la notice explicative pour remplir un dossier de surendettement : [https://particuliers.banque-france.fr/sites/default/files/1947\\_notice.pdf](https://particuliers.banque-france.fr/sites/default/files/1947_notice.pdf)
- **Pour toute demande relative au surendettement, au droit au compte, aux fichiers** :  
Appelez au **04 93 13 54 75** (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h)
- **Pour les relations délicates entre entreprises et établissements de crédit, il peut être fait appel à la Médiation du Crédit** :  
Site national [www.mediateur-credit.banque-France.fr](http://www.mediateur-credit.banque-France.fr)  
Point d'entrée départemental : **MEDIATION.CREDIT.06@banque-france.fr**
- **Entrepreneurs, commerçants, dirigeants de TPE, PME**, pour bénéficier rapidement d'informations, en particulier matière d'accompagnement et de financement, **contactez le correspondant TPE-PME de la Banque de France** :
  - par téléphone au **0 800 08 32 08** (service et appel gratuits)
  - via l'adresse mail suivante : [TPME06@banque-france.fr](mailto:TPME06@banque-france.fr)

\*Le déposant habitant dans les vallées frappées par les intempéries, qui est dans l'impossibilité de fournir des justificatifs, pourra se faire aider ultérieurement par un travailleur social pour récupérer un certain nombre de documents sur internet via les « espaces particuliers ou espaces personnels », notamment les impôts, les relevés de comptes.